

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain du quartier Alpes-Bellevue à Saint Priest, les partenaires du contrat de ville souhaitent réaménager l'espace de la Chapelle, dernier grand espace vert du centre-ville, situé à l'articulation entre les copropriétés Alpes et Bellevue.

Les projets de densification de ce secteur (immeuble de l'OPAC sur l'emplacement de l'ex-BNP, projet urbain de renforcement commercial dans le secteur Mozart, site propre et plus tard, tramway ...) incitent à aménager cet espace et, ainsi, à pérenniser sa fonction d'aire de détente de proximité.

Le coût global de l'aménagement, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint Priest, est évalué à 400 000 F TTC.

Compte tenu de l'intérêt de l'opération qui répondra aux objectifs de développement social urbain, une participation de la Communauté urbaine pourrait être versée à la commune de Saint Priest, à hauteur de 120 000 F TTC.

Le financement de l'opération serait alors le suivant :

- commune de Saint Priest	185 000 F
- Communauté urbaine	120 000 F
- Etat	95 000 F

B - Propose, compte tenu de ces éléments, d'accepter le versement d'une subvention d'équipement de 120 000 F à la commune de Saint Priest pour l'aménagement de l'espace de la Chapelle, de l'autoriser à signer la convention de participation financière afférente avec la commune de Saint Priest et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une subvention d'équipement de 120 000 F à la commune de Saint Priest pour l'aménagement de l'espace de la Chapelle.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière afférente avec la commune de Saint Priest.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 170 - fonction 66 - opération 0270.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,